



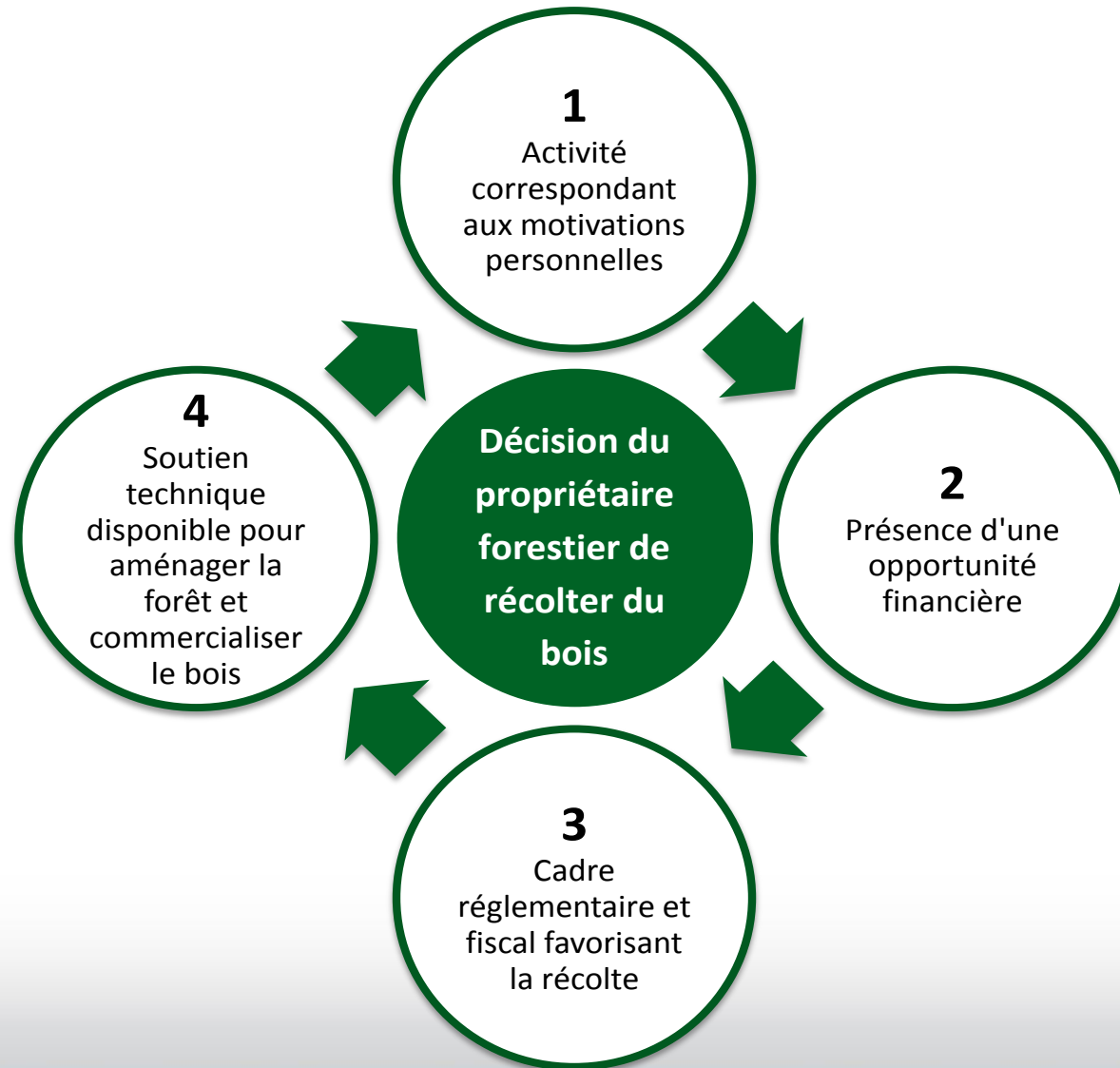
Une réglementation municipale qui encourage la sylviculture

Congrès 2018 de la FPFQ

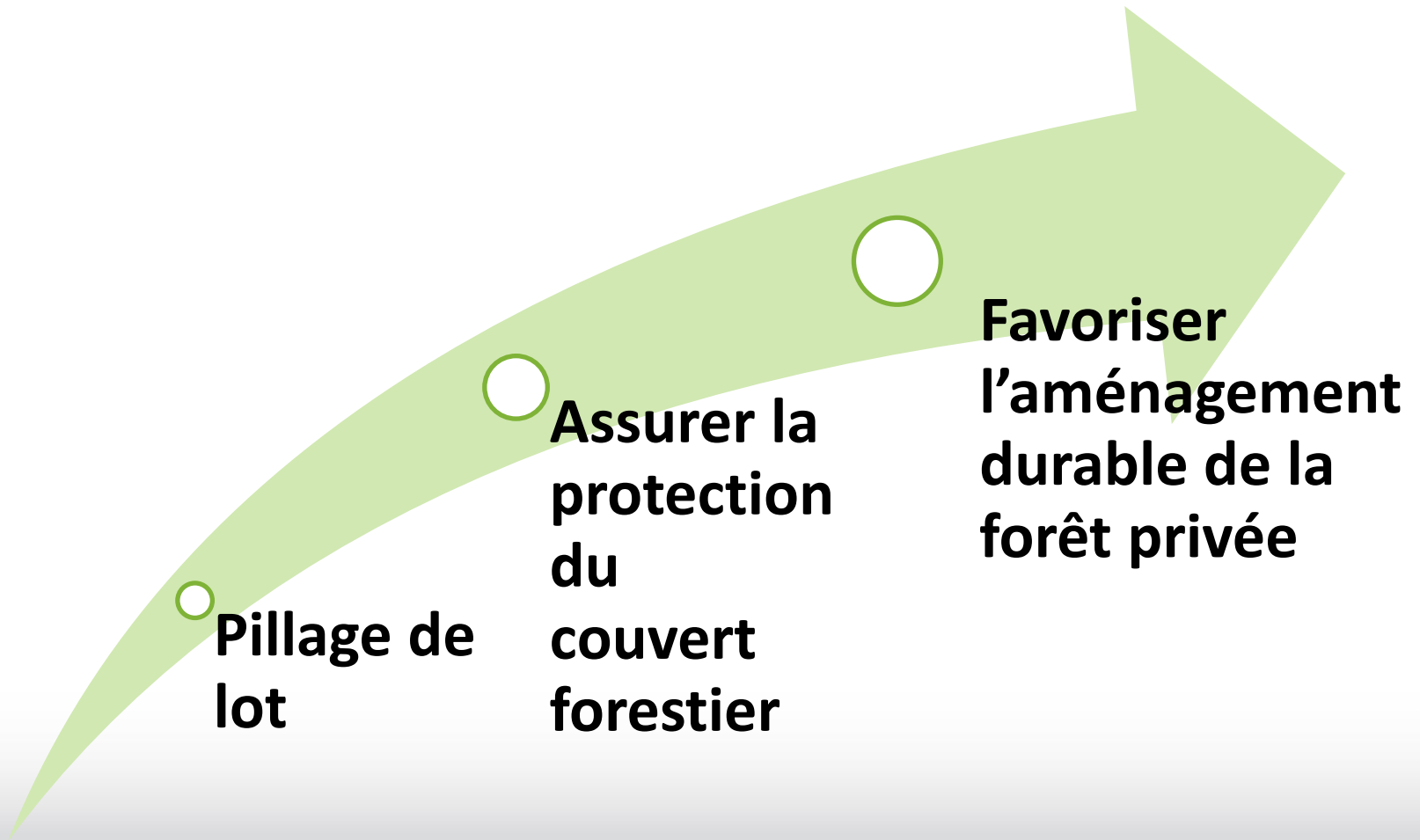
Par Marc-André Rhéaume, *ing.f.*

Fédération des producteurs forestiers du Québec

Le mécanisme de décision du propriétaire forestier



Évolution du dossier depuis 30 ans



Évolution du dossier depuis 30 ans

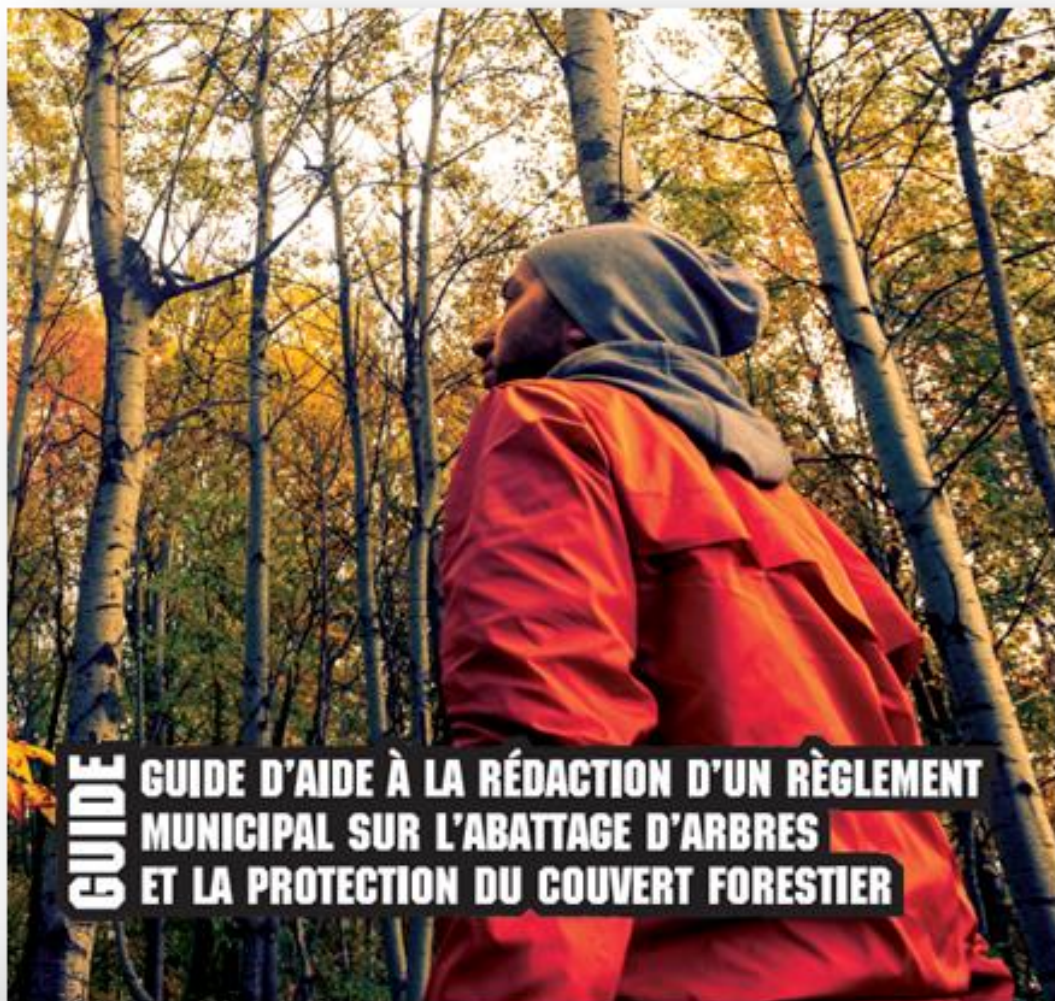
- 1990 et 1994 : guides et formations
- 1995-2006-2011 : décisions sont prises à chacune des grandes rencontres provinciales pour harmoniser et simplifier les réglementations à l'échelle des MRC
- De nombreuses représentations de la FPFQ:



Origine du projet

- Comment concilier le droit des propriétaires forestiers à récolter des arbres et les besoins de la collectivité en matière de protection du couvert forestier?





Objectif :

Fournir de l'information technique au personnel des MRC et des municipalités pour les aider à rédiger ou réviser leurs réglementations sur l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier.

Éléments du guide :

1. Cadre légal et réglementaire
2. Aménagement du territoire : démarches de planification complémentaires (PPMV, PDZA, PAF, PCMH)
3. Développement durable de la forêt privée (règlement, formations, programmes et accompagnement professionnel)
4. Organisations œuvrant en forêt privée
5. Bonnes pratiques normatives dans la rédaction d'un règlement sur l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier :
 - Enjeux forestiers
 - Enjeux administratifs

5. Enjeux forestiers : Mesures de protection des zones sensibles

1. Maintien de bandes riveraines de végétation en bordure des lacs et des cours d'eau
2. Protection des prises d'eau potable publiques
3. Installation de traverses de cours d'eau et prévention de l'érosion
4. Restriction dans les milieux humides et les plaines inondables
5. Restriction dans les pentes fortes et les talus exposés aux glissements de terrain
6. Protection des écosystèmes forestiers exceptionnels

5. Enjeux forestiers : Mesures de protection du paysage

7. Choix des types de coupe et superficie d'un seul tenant
8. Maintien de bandes de protection visuelle
9. Récupération des arbres matures, dépérissants, renversés ou infestés
10. Construction et réfection de chemin, localisation des aires d'empilement du bois

5. Enjeux forestiers : Mesures de compatibilité des usages

11. Production forestière

12. Protection du potentiel acéricole

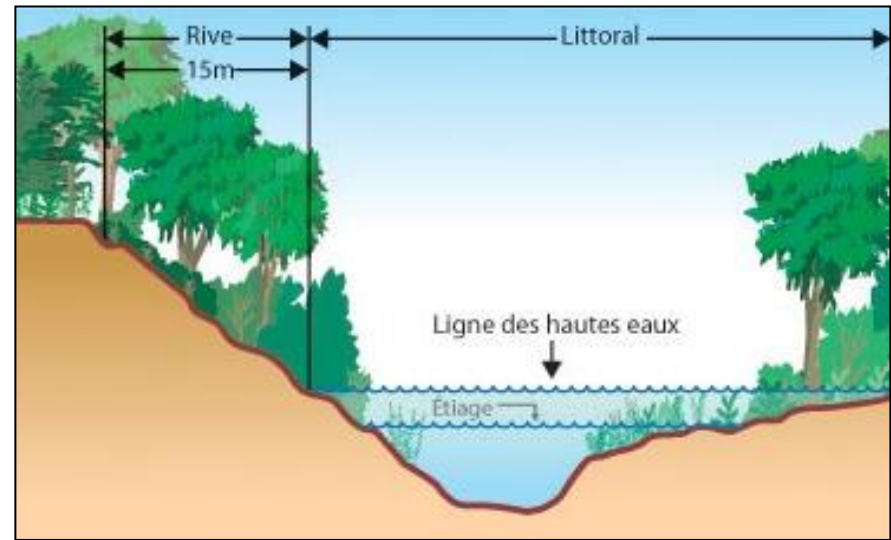
13. Mise en valeur des investissements en sylviculture

5. Enjeux d'ordre administratif : Gestion, administration et application de la réglementation

- 14. Choix des unités de mesure, des termes et définition
- 15. Établissement des modalités d'application
- 16. Document requis pour l'émission du certificat d'autorisation, le délais d'émission et le tarif
- 17. Amendes et sanctions

Exemple : Mesures de protection des zones sensibles

1. Bandes riveraines



Recommandations

- Maintenir la possibilité de pratiquer des coupes partielles dans la bande riveraine sans l'utilisation de la machinerie circulant dans cette bande;
- prévoir également des exceptions pour récupérer les arbres renversés ou pratiquer des coupes d'assainissement pouvant déroger du cadre réglementaire afin de pouvoir s'adapter aux multiples situations pouvant survenir en forêt.

IMPORTANT



Les recommandations du guide sont faites à l'échelle provinciale, il faudra donc adapter certaines d'entre elles selon la dynamique des écosystèmes, l'économie régionale, la composition des paysages ainsi que les enjeux de votre région.

Recommandation :

- Consulter régulièrement les organisations représentant les propriétaires de boisés ainsi que les intervenants forestiers concernés

Outils pour intervenir



Guide d'aide pour la rédaction d'un règlement municipal

Formation par la FQM : webinaire le 5 juin 2018

**Analyse des impacts de la réglementation sur la
possibilité forestière**

**Guide des saines pratiques d'intervention en forêt
privée et les formations régionales**

**Orientations gouvernementales en aménagement du
territoire : automne 2018**

Rôle des organisations de propriétaires

- Engager une nouvelle discussion avec le monde municipal pour réexaminer la réglementation à la lumière de l'information contenue dans le guide.